Alberto alberani Legacoop Emilia Romagna alberani@emilia-romagna.legacoop.it

RENCONTRES NATIONALES DES DIRECTEURS ET CADRES D'ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

20 et 21 mars 2017 Paris

« Le travail protégé en Europe, quelques exemples »

La loi italienne sur l'insertion au travail des personnes handicapées

- En Italie, il existe la loi 68/1999 pour réglementer le « recrutement obligatoire des personnes handicapées dans les entreprises. **La loi 68 est une très bonne loi, malheureusement peu appliquée et avec peu de pénalités**
- A cause de la crise économique et les changements survenus dans la législation du travail (Job act) même les entreprises traditionnelles plus sensibles et attentifs à employer des personnes handicapées ont préférés payer des taxes supplémentaires en embauchant moins les personnes handicapées. En particulier les personnes HANDICAPÉES PSYCHIQUES ou avec des PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE.
- L'entreprise peut payer une « sanction » au lieu d'embaucher
- **ou il peut confier le travail aux coopératives sociales de type b**.

Coopératives sociales

- En 2013, 10.871 coopératives sociales en Italie, 10,1 milliards d'euros, 390 079 travailleurs dont 24 509 personnes défavorisées , sont divisée en deux groupes les coopératives de type a et celles de type b.
- Les coopératives de type a sont celles où les travailleurs socio-sanitaires s'occupent de la gestion des services pour les administrations publiques de services sociaux, sanitaires, éducatifs qui sont extériorises par agrément, conventions ou appel d'offres
- Les coopératives de type b les coopératives sociales d'insertion au travail proposent leurs services comme une possibilité concrète de répondre aux besoins de travail des personnes handicapées ou désavantagées (toxicodépendants, alcooliques, détenus, mineurs à problèmes sociaux, personnes avec des problèmes de santé mentale).

Coopératives sociales type b

- Les salaires des travailleurs dans les coopératives sociales de type b proviennent de la vente des produits ou des services **et non pas de subventions de l'Etat.**
- Les advantages pour les coopératives sociales de type b sont:
  - Southien fiscal pour les personnes désavantagées.
  - Possibilitè de rapport direct entre l' Amministration pubblique et la cooperative
- Les coopératives sociales ont été identifiées comme entreprises plus appropriées en prenant en considération que les coopératives sociales de type b sont tenus d'embaucher au moins 30% des personnes défavorisées. Contrairement à d'autres entreprises avec un pourcentage de 7% lorsqu'ils ont plus de 50 employés.

Cooperativa sociale
“Il Bettolino”http://www.ilbettolino.it/

Cooperativa sociale “Il Bettolino”http://www.ilbettolino.it/

- Cooperativa sociale “Il Bettolino”http://www.ilbettolino.it/
- Fondée en 1989, elle est basée à REGGIOLO dans la province de Reggio Emilia (entre Reggio Emilia et Mantova). Elle emploie 53 personnes dont 17 personnes handicapées. Elle développe un chiffre d'affaires d'environ 3,7 millions d'Euros.
- La coopérative est spécialisée dans la production de BASILIC et de « Pesto Genovese ». Grace à un important investissement, elle fournit des produits au grand réseau de distribution COOP (En Italie les supermarchés coop sont les leaders du marché et ont la même importance que Carrefour ou Auchan ...)
- Ils gèrent aussi les espaces VERTS PUBLIQUES ET PRIVES ainsi que la COLLECTE DES DÉCHETS

Cooperativa sociale Giovani Rilegatori
http://www.giovanirilegatori.it/

Cooperativa sociale Giovani Rilegatori http://www.giovanirilegatori.it/

- Fondée en 1983, elle est basée à Imola (Bologne). Elle emploie 24 personnes dont 12 personnes handicapées. Elle développe un chiffre d'affaires de 1,4 millions d'euros.
- Né comme relieurs, des innovations technologiques imposés par le marché ont conduit la coopérative à investir dans les nouvelles technologies et de diversifier la production en ouvrant l'activité d'ARCHIVATION qui représente aujourd'hui près de la moitié du chiffre d'affaires

Cooperativa Cils http://www.cilscesena.org/

Cooperativa Cils http://www.cilscesena.org/

- Fondée en 1974 par la volonté des associations familiales (Anffas) est basée à Cesena (Forli-Cesena). Elle emploie 425 personnes dont 184 personnes handicapées. Le chiffre d'affaires de 11.000.000 euro
- Les principales activités productives sont
  - Entreprises adaptés (Banques, Usines)
  - Services d'accueil/réception (écoles, mairie, hôpitaux)
  - Lithographie (propriété CILS)
  - Nettoyage industriel
  - Nettoyage-surveillance des écoles, maisons de retraite
- Elles sont des coopératives de type a plus b, donc gèrent aussi les résidences pour personnes handicapées et les dortoirs.

Cooperativa sociale Virtual Coop
http://virtualcoop.net/

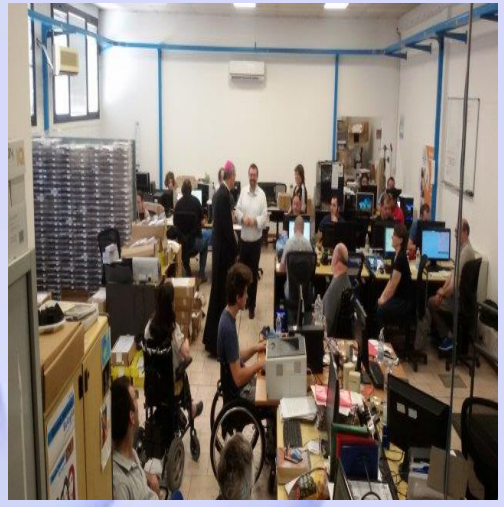

Cooperativa sociale Virtual Coop http://virtualcoop.net/

- Fondée en 1996, elle est une coopérative sociale au sein de laquelle travaillent principalement les personnes HANDICAPÉES physiques. Elle est basée à Bologne. Elle emploie 32 personnes, dont 21 personnes handicapées, possédant des bonnes compétences professionnelles. Elle développe un chiffre d'affaires d'environ 1.000.000 Euros
- La coopérative offre des services de qualité à fort contenu technologique : Services pour la numérisation des documents et la saisie des données, l'impression numérique et les réalisations de l'édition, le développement web et les bases de données en ligne, mailing et petites logistique, la gestion des événements et des campagnes d'informations..
- De plus, il accorde une attention particulière à la formation et la professionnalisation des employés handicapés en offrant des paquets de services intégrés aux entreprises pour optimiser l'insertion à l'emploi des personnes handicapées dans la mise en œuvre de la loi 68/99.

Cooperativa Copaps http://copaps.it

Cooperativa Copaps http://copaps.it

- Fondée en 1979, elle a son siège à SASSO MARCONI (Bologne) et est né de la volonté des membres des familles des personnes handicapées avec l'objectif de mener des activités agricoles qui offrent également des cours de formation. Elle emploie 54 personnes dont 21 sont handicapés physiquement. Elle développe un chiffre d'affaires de 2.000.000 Euros
- Elle gère les activités agricoles, en particulier l'agriculture biologique, un restaurant avec des produits locaux, une serre avec des fleurs, l'entretien des espaces verts et de collecte des ordures.

Certains points forts et points faibles :

- Problèmes

  -Le « vieillissement des travailleurs handicapés et la perte de productivité et d'efficacité

  - La concurrence sur un marché qui exige des compétences toujours plus élevées

  - Les motivations des travailleurs non-handicapés et le « turn over »

  - Les salaires bas

  - Les échanges générationnelles des groupes des dirigeants qui ont commencés à travailler avec la fermeture des hôpitaux psychiatriques

Certains points forts et points faibles :

- Points forts

  - La participation des personnes handicapées et des familles aux choix stratégiques (VRAIES coopératives)
  - Les petits avantages fiscaux
  - Le rapport avec la communauté locale
  - L 'adhésion au réseau Legacoop et le rapport avec d'autres coopératives
  - L'application d’un contrat collectif de travail régulier.

Pour promouvoir l'insertion au travail des personnes handicapées, il est nécessaire

- Attribuer aux entreprises qui embauchent plus d'handicapés plus de points lors des appels d'offres. Les coopératives sociales se développent fortement dans les services de collecte de déchets sélective parce que dans les appels d'offres auquel elles participent, elles obtiennent des points élevés grâce à des clauses sociales.
- LA NORMATIVE EUROPEENNE SUR LES APPELS D'OFFRES DOIT ETRE ADEQUAT.
- Favoriser l'organisation de la l'économie sociale et solidaire (en Italie du « secteur tertiaire») afin que les entreprises soient conscientes des problèmes sociaux et environnementaux.
- Augmenter les CONTRÔLES ET SANCTIONS assurant aussi un accompagnement approprié des personnes handicapées
- Définir les zones de production, tels que ceux des biens communs (collecte des ordures, l'entretien des parcs publics) et d'autres activités privilégiées telles que l'agriculture sociale pour soutenir l'investissement des entreprises sociales

Conclusion

- Le film « ON PEU LE FAIRE » de Giulio Manfredonia raconte l' Histoire des cooperatives social et la fermeture des hopitau psichiatrique.
- Ainsi comme lorsque nous avons fermé les hopitau, nous devons avoir aujord ' hui

  la force et le courage de revenir à être réaliste et… demander l'impossible.